



Mgr Pierre-Olivier Tremblay, o.m.i.
Évêque de Hearst-Moosonee

Procédure extra judiciaire

Depuis les révélations concernant les allégations d'abus sexuels par des membres du clergé au sein du diocèse de Hearst, Monseigneur Pierre-Olivier Tremblay est allé à la rencontre des communautés et a réitéré son engagement à soutenir les victimes.

En plus des mesures adoptées afin de permettre aux victimes de partager leur expérience et recevoir une assistance individualisée, Mgr Tremblay annonce son intention de mettre en place un programme de compensation accessible à toute personne ayant subi des abus sexuels de la part de membres du clergé dans le cadre de leur fonction auprès du diocèse, quelle que soit la date à laquelle ces abus ont été commis.

Ce programme offrira une procédure simplifiée et confidentielle de règlement des plaintes et permettra d'accélérer les procédures permettant aux victimes d'obtenir compensation. Les détails du programme seront déterminés en collaboration avec les victimes et leurs représentants.

La participation à ce programme sera volontaire et il n'y aura pas de frais pour y adhérer. Les victimes pourront choisir d'y participer comme alternative à la poursuite de procédures civiles devant des tribunaux.

Si vous ou un de vos proches avez été victime d'abus de la part d'un membre du clergé dans le cadre de leur fonction auprès du diocèse et êtes intéressé à y prendre part, ou si vous souhaitez en savoir plus, veuillez contacter Mme Mona Comeau à l'adresse suivante : cceshm@outlook.com ou 705-362-4903 ext 6.

Bien que le mal causé par les abus sexuels ne puisse être effacé, Mgr Tremblay espère sincèrement que cette voie offrira un moyen additionnel de guérison aux victimes et à leurs familles.

✠ Pierre-Olivier Tremblay OMI
Évêque de Hearst-Moosonee
21 juin 2023